



Accidents en vélo

Pour mieux nous sensibiliser.

Quelques statistiques

Le bilan routier 2009 indique que 16 personnes sont décédées sur les routes du Québec à la suite d'un accident entre un vélo et un véhicule routier et que 114 personnes ont été gravement blessées.

Depuis 2003, près de 2 500 cyclistes sont victimes de la route chaque année. Selon une estimation du niveau de risque associé aux cyclistes pour l'année 2008, le taux de victimes par 100 000 cyclistes est environ deux fois plus élevé chez les jeunes âgés de 15 ans ou moins que chez les adultes de 25 ans ou plus. Ceci confirme que les jeunes sont surreprésentés parmi les victimes cyclistes.

L'importance d'être vigilant... en tout temps

- Les blessures à la tête demeurent la première cause de décès chez les cyclistes. Elles sont les plus sévères et causent 60 % des décès et 30 % des blessures graves chez ces derniers;
- Environ le quart des victimes sont âgées de 15 ans ou moins;
- Environ 85 % des accidents se produisent en milieu résidentiel ou commercial, principalement dans les zones de 50 km/h ou moins;
En général, les accidents sont plus fréquents entre midi et 20 h;
- Environ 55 % des accidents mortels sur le réseau routier ont lieu ailleurs qu'aux intersections;
- Un accident sur dix se produit sur une chaussée mouillée;
- La négligence du cycliste ou l'inattention (du conducteur ou du cycliste) représentent la première cause des accidents mortels.

Voici d'autres éléments pouvant causer un accident :

- Ne pas s'arrêter à un panneau d'arrêt, à un feu rouge ou ne pas céder le passage lorsqu'un panneau en indique l'obligation;
- Ne pas être bien vu des autres usagers de la route;
- Ne pas respecter le sens de la circulation.

Le vélo toujours aussi populaire

En 2005, le Québec comptait environ 3,6 millions de cyclistes. Plusieurs éléments ont une influence sur la sécurité des cyclistes, dont :

- La configuration du réseau routier;
- La présence ou non de voies cyclables;
- Le milieu rural ou urbain;
- Le partage de la route avec divers autres usagers.

Il faut donc les convaincre d'assurer leur propre sécurité, par exemple, en portant un casque. Cet équipement est d'autant plus important qu'il représente l'unique protection du cycliste.

Source : La Société de l'assurance automobile du Québec.